

doc
CA1
EA9
S17
FRE
1984

Canada

Le ministère des Affaires extérieures

DOCUMENTS
N° 17

Le ministère des Affaires extérieures

- On a besoin d'une représentation pour les victimes de la guerre de terre en Turquie
- Les pêcheurs de la côte ont appelé au ministre pour leur plainte à la violation de l'accord de pêche
- Des enfants abandonnés par leur mère en Allemagne doivent retrouver leur père qui se trouve au Canada
- Le personnel de l'ambassade du Canada à Lima a traité un message de six Américains

40-777-154

Dept. of External Affairs
Min. des Affaires extérieures
OTTAWA

OCT 30 1984

RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY
RETOURNER A LA BIBLIOTHEQUE DU MINISTERE

Publication autorisée par
l'honorable Allan J. MacEachen,
secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures
Gouvernement du Canada, 1984

Publication de
la Section des publications
Ministère des Affaires extérieures
Ottawa (Ontario)
Canada K1A 0G2

Le ministère
des Affaires extérieures

Dept. of External Affairs
Min. des Affaires extérieures
OTTAWA

OCT 20 1984

REVENUE TO PARLIAMENTARY LIBRARY
RETURNED TO THE MINISTER OF EXTERNAL AFFAIRS

La présente brochure peut être reproduite au complet ou sous forme d'extraits (prière d'indiquer la date de parution). On peut se procurer les brochures de la collection *Documents* auprès des ambassades, hauts-commissariats ou consulats du Canada. Dans les pays où le Canada n'a aucun représentant, prière de communiquer avec la Section des publications, à l'adresse susmentionnée.

Introduction

- L'ambassade de Moscou préconise une réplique vigoureuse à la destruction de l'avion de ligne —
- L'OPEP annonce une nouvelle hausse du prix du pétrole —
- On a besoin d'aide supplémentaire pour les victimes du tremblement de terre en Turquie —
- Les pêcheurs de la côte est s'impatientent du retard apporté par les États-Unis à la ratification de l'accord de pêche —
- Des enfants abandonnés par leur mère en Allemagne doivent retrouver leur père qui se trouve au Canada —
- Le personnel de l'ambassade du Canada quitte l'espace aérien iranien en compagnie de six Américains —

Ce ne sont pas là des manchettes récentes, mais les sujets de quelques-uns des 35 000 télégrammes que le ministère des Affaires extérieures du Canada reçoit chaque mois, en moyenne, de ses ambassades et autres missions à l'étranger. Il ne s'agit donc que d'un aperçu de la multiplicité des questions (relatives au commerce, à la diplomatie, à l'énergie, aux finances, aux sports, à l'aide, au personnel et à l'administration) dont doivent s'occuper les employés du ministère à Ottawa (environ 2 500 à la fin de 1983) et à l'étranger (1 700 Canadiens, et 3 500 personnes recrutées sur place) dans les 177 missions (82 pays) que le Canada possède. Cependant, en dépit de cette diversité, le ministère étant chargé de la promotion et de la protection des intérêts du Canada à l'étranger, ainsi que de la conduite de ses relations extérieures, son rôle essentiel est de conseiller le gouvernement sur la politique et les priorités à adopter dans le champ, fort étendu, des relations que celui-ci entretient sur le plan international.

Historique

Malgré ses 75 ans d'existence, le ministère des Affaires extérieures est l'un des ministères les plus récents. Lorsque le Parlement autorisa sa création, en mai 1909, on préféra le titre d'« Affaires extérieures » à celui, plus courant, d'« Affaires étrangères » en raison de l'appartenance du

Canada à l'Empire britannique. En effet, les Canadiens ne pouvaient considérer les autres pays membres de l'Empire et, plus tard, ceux du Commonwealth, comme entièrement «étrangers», car, outre des traditions et des institutions communes, ils avaient le même monarque pour chef d'État.

Le ministère des Affaires extérieures doit son origine, principalement, à un problème d'archives. En 1909, on ne disposait en effet d'aucun répertoire complet de la correspondance sur les questions de portée internationale. En ce qui concernait les questions de politique extérieure, chaque ministère fédéral traitait lui-même avec les gouvernements étrangers, par l'intermédiaire du gouverneur général, sans consulter les autres ministères. Devant la complexité croissante des relations internationales, le gouvernement, désireux d'avoir une politique extérieure cohérente, créa le ministère des Affaires extérieures.

À la fin de la Première Guerre mondiale, le ministère n'employait que sept ou huit personnes à Ottawa et n'avait aucun représentant diplomatique à l'étranger. La seule représentation du Canada à l'étranger était assurée par le Service des délégués commerciaux du ministère de l'Industrie et du Commerce qui cherchait à promouvoir les échanges internationaux. En 1919, le Canada signa le traité de Versailles à titre de membre distinct de la famille des nations britanniques, événement qui marqua le début de sa progression vers l'autonomie dans le domaine des affaires internationales. Après 1920, les services diplomatiques et consulaires britanniques ne furent plus en mesure de s'occuper de façon satisfaisante des intérêts croissants du Canada dans les affaires internationales et de ses responsabilités toujours plus nombreuses à l'étranger. Dès lors, le ministère s'organisa peu à peu pour prendre en main la conduite des affaires extérieures du pays, et, en 1921, le haut-commissariat du Canada à Londres fut placé sous son autorité. En 1923, le Canada fit valoir pour la première fois son droit de négocier et de conclure ses propres traités en autorisant un ministre à signer un traité sur la pêche au flétan, à Washington. En 1925, on posta un fonctionnaire à Genève afin de représenter le Canada à diverses conférences internationales et de suivre les activités de la Société des Nations et du Bureau international du Travail. Par la suite, le Canada ouvrit des légations, à Washington en 1927, à Paris en 1928, à Tokyo en 1929, et en Belgique et aux Pays-Bas en 1939.

Durant la Seconde Guerre mondiale, le Canada voulut resserrer ses liens avec les autres membres du Commonwealth, les gouvernements alliés et certains autres gouvernements étrangers. Après avoir déclaré la guerre, séparément, en septembre 1939, il envoya des hauts-commissaires en Australie, en Nouvelle-Zélande, en Union sud-africaine et en Irlande. En 1942, il nomma des ministres en URSS et en Chine. Par ail-

leurs, un seul et même ministre fut accrédité auprès des gouvernements alliés de la Belgique, des Pays-Bas, de la Tchécoslovaquie, de la Grèce, de la Norvège, de la Pologne et de la Yougoslavie, qui étaient alors établis à Londres ou au Caire. Après la libération de la France, ce ministre, affecté tout d'abord à Alger comme représentant du Canada auprès du Comité français de libération nationale, vint à Paris à titre d'ambassadeur. Enfin, on ouvrit aussi durant la guerre plusieurs missions en Amérique latine.

L'expansion du service extérieur devait se poursuivre après la guerre. Ainsi, des hauts-commissaires furent accrédités d'abord auprès de l'Inde et du Pakistan, puis auprès des autres nouveaux membres du Commonwealth. Par la suite, le Canada accentua également ses relations diplomatiques avec le monde francophone, et tout particulièrement les États francophones d'Afrique qui venaient d'acquérir leur indépendance. D'autre part, au cours de la Seconde Guerre mondiale et des années qui lui succédèrent, suivant une tendance générale, il éleva ses légations au rang d'ambassades.

L'un des membres les plus actifs des Nations unies, le Canada établit, par ailleurs, des missions aux sièges de cette organisation, à New York et à Genève, et se fit représenter au sein de ses institutions spécialisées. Il ouvrit également des missions au quartier général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, ainsi qu'auprès de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Exception faite de l'année 1969, au cours de laquelle on ferma, pour des raisons économiques, sept missions à l'étranger, le nombre des pays et des organisations internationales auprès desquels le Canada est représenté n'a cessé de s'accroître tout au long des années soixante et soixante-dix.

Services consulaires

Après avoir mis sur pied ses services diplomatiques et de promotion du commerce, le Canada a institué des services consulaires dont les fonctions principales sont d'aider et de protéger les Canadiens qui voyagent ou travaillent à l'étranger. Les premiers consulats canadiens furent ouverts en 1940 et 1941 au Groenland et à Saint-Pierre-et-Miquelon, essentiellement à titre de mesure de guerre, pour surveiller l'évolution de la situation dans les zones maritimes stratégiques bordant les côtes septentrionales de l'Amérique du Nord. Par la suite, on a ouvert des consulats, à New York en 1943, à Portland (Maine) en 1945, à Caracas en 1946, à Sao Paulo et Chicago en 1947, à Francfort, Boston, Detroit et San Francisco en 1948, à Bordeaux et Marseille en 1965, et dans nombre d'autres villes importantes

depuis lors. À la différence de certains autres pays, le Canada n'a commencé que récemment à nommer des consuls honoraires (lesquels sont investis de fonctions consulaires limitées).

Représentation du Canada à l'étranger

Au début de 1984, le Canada avait des ambassades dans 63 pays, des hauts-commissariats dans 19 pays du Commonwealth, des consulats dans 27 villes étrangères importantes et des consuls honoraires dans 24 autres, ainsi que 12 missions auprès d'organisations internationales. Les chefs de 43 de ces missions représentent le Canada dans 85 pays outre ceux où ils sont postés. La pratique de « l'accréditation multiple » permet au Canada d'entretenir des relations avec 167 pays (voir l'Annexe I pour plus de détails). La représentation des pays étrangers et du Commonwealth à Ottawa est égale à celle du Canada à l'étranger.

Recommandations et décisions

Les deux responsabilités permanentes du ministère des Affaires extérieures sont de faire des recommandations au gouvernement sur la politique extérieure et de mettre en œuvre les décisions prises en la matière par le gouvernement. Dans le système parlementaire canadien, la politique doit être déterminée soit par le ministre (secrétaire d'État aux Affaires extérieures), en tant que chef politique du ministère, soit par le cabinet, qui est l'organe exécutif du gouvernement. La distinction entre conseiller et mettre en œuvre, d'une part, et décider, d'autre part, est fondamentale dans le système canadien. Un ancien sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures a résumé ainsi la situation : « Le fonctionnaire a pour tâche d'informer et de conseiller. Mais c'est à l'autorité politique — le ministre, le cabinet, le Parlement — qu'il appartient de décider. Cette division des fonctions est à la base de notre conception du gouvernement. Toute dérogation à ce principe remettrait en question l'indépendance et l'efficacité du service extérieur. Qui plus est, elle ébranlerait les assises mêmes du principe de la responsabilité de nos institutions. »

Fondements de la politique étrangère

C'est au ministère des Affaires extérieures qu'il incombe, par excellence, de promouvoir et de défendre les intérêts du Canada à l'étranger et de diriger les relations extérieures du pays.

La politique étrangère du Canada doit mettre en lumière les objectifs fondamentaux de la nation dans un monde complexe, plein de défis et parfois menaçant.

La politique nationale vise principalement à :

- stimuler la croissance économique du pays
- préserver sa souveraineté et son indépendance
- travailler à la paix et à la sécurité
- promouvoir la justice sociale
- enrichir la qualité de la vie
- maintenir l'harmonie du milieu naturel.

L'orientation de la politique extérieure dépend de la priorité que le gouvernement du Canada désire accorder à l'un ou l'autre des objectifs susmentionnés étant donné la conjoncture sur le plan international et national, et compte tenu, en particulier, des ressources dont il dispose.

Fonctions du ministère

En ce qui regarde l'élaboration et la recommandation de mesures de politique étrangère, ainsi que l'application des décisions du gouvernement, les principales activités courantes du ministère des Affaires extérieures et de ses missions à l'étranger consistent à :

- a) recueillir et étudier des renseignements sur les événements survenant à l'étranger qui influenceront vraisemblablement sur les objectifs nationaux du Canada et les relations extérieures qu'il entretient dans le cadre de la poursuite de ces objectifs;
- b) appuyer à l'étranger les efforts de promotion du commerce international déployés par les représentants du gouvernement spécialisés dans ce domaine, ainsi que les activités de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada. Au début des années quatre-vingts, ces secteurs ont fait l'objet d'un changement majeur qui a eu d'importantes conséquences sur l'organisation et le fonctionnement du ministère des Affaires extérieures;
- c) offrir sa protection et prodiguer aide et conseils aux Canadiens voyageant ou travaillant à l'étranger; défendre les intérêts économiques du pays dans un contexte instable sur le plan mondial;
- d) négocier et correspondre avec les autres gouvernements et leurs représentants accrédités auprès du Canada, que ceux-ci résident au Canada ou non;
- e) superviser et diriger les activités du Canada au sein des organisations internationales et des conférences multilatérales;
- f) négocier et conclure des traités et d'autres accords ou arrangements internationaux;
- g) promouvoir une meilleure compréhension du Canada et de son peuple à l'étranger et veiller à ce que les conséquences des décisions relatives à sa politique intérieure n'y soient pas source d'incohérence;
- h) soutenir les programmes d'aide au développement mis en œuvre à l'étranger par l'Agence canadienne de développement international (ACDI);
- i) conseiller le gouvernement (souvent en collaboration avec d'autres ministères) sur la formulation et l'application des politiques ou des programmes pouvant avoir des répercussions sur le plan international.

- j) veiller, dans le domaine des affaires extérieures, à la coordination des mesures découlant de la politique nationale (les programmes du gouvernement à l'étranger portent sur la promotion des exportations, l'aide au développement, les relations en matière de défense, l'immigration, ainsi que sur les échanges culturels et scientifiques);

Restructuration des opérations à l'étranger

En 1971, les services auxiliaires de divers ministères ayant des programmes à l'étranger ont été intégrés au ministère des Affaires extérieures. Dès lors, on s'est employé à inculquer aux chefs des missions canadiennes à l'étranger l'idée qu'ils représentaient le gouvernement dans son ensemble et devaient donc s'attacher à faire de ses différentes activités dans leurs régions respectives un tout cohérent.

En avril 1981, on a confié au ministère des Affaires extérieures la responsabilité des programmes d'immigration à l'étranger, plaçant désormais sous son autorité les employés du service extérieur de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada. Les programmes concernés portaient, entre autres, sur le recrutement des immigrants, l'admission des réfugiés et l'entrée au Canada des touristes, des étudiants et des travailleurs temporaires. De même, on a intégré au ministère le personnel hors siège de l'ACDI.

En janvier 1982, le gouvernement a réorganisé en profondeur ses ministères à vocation économique, de même que le ministère des Affaires extérieures. Ainsi, on a donné aux Affaires extérieures les fonctions que remplissait le ministère de l'Industrie et du Commerce relativement à la promotion des échanges et à la politique commerciale internationale. Ce changement, s'ajoutant à ceux signalés au paragraphe précédent, a eu pour résultat la création d'un nouveau ministère des Affaires extérieures qui, quoique conservant son nom, a été doté d'un mandat nouveau. Simultanément, les autres composantes du ministère de l'Industrie et du Commerce ont fusionné avec le ministère de l'Expansion économique régionale pour former le nouveau ministère de l'Expansion industrielle et régionale qui s'occupe exclusivement de questions de commerce intérieur. En septembre 1983, on a procédé à la deuxième phase de la réorganisation afin de mieux intégrer les fonctions politiques, économiques et commerciales du ministère des Affaires extérieures.

La restructuration effectuée visait à :

- assurer la cohérence des politiques et des programmes canadiens sur le plan général des relations du Canada avec le monde extérieur,
- donner plus d'envergure aux domaines économique et commercial dans l'élaboration de la politique étrangère du Canada,

- mettre les relations extérieures au service des objectifs économiques et commerciaux du Canada et améliorer les services offerts aux exportateurs qui doivent faire face à des marchés mondiaux extrêmement concurrentiels.

Élargissement de la direction politique

La Loi qui a créé le ministère des Affaires extérieures en 1909 plaçait ce dernier sous l'autorité du secrétaire d'État, secondé par un sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures faisant fonction de sous-chef permanent du ministère. En 1912, une loi modificatrice a placé le ministère sous l'autorité du premier ministre, et il en fut ainsi jusqu'en 1946, date de la nomination du premier « secrétaire d'État aux Affaires extérieures ». Lors de la réorganisation de 1983 visant à confier au ministère la responsabilité du commerce extérieur et des opérations connexes, on a nommé deux ministres supplémentaires afin de seconder le secrétaire d'État aux Affaires extérieures : le ministre du Commerce extérieur est responsable au niveau politique des activités du ministère en matière d'expansion des exportations et du commerce international, c'est-à-dire, notamment, de la Société pour l'expansion des exportations et de la Corporation commerciale canadienne; le ministre des Relations extérieures assiste le secrétaire d'État aux Affaires extérieures en assumant, entre autres, la responsabilité des affaires sociales, culturelles et humanitaires internationales, ainsi que des relations avec l'Afrique francophone. La nouvelle Loi sur le ministère des Affaires extérieures, adoptée en 1983, jette les fondements juridiques de ces changements, ainsi que de la nouvelle organisation du ministère et de ses nombreuses responsabilités.

Élargissement de la direction administrative

La structure de la direction administrative (qui est permanente) reproduit celle de la direction politique. L'administrateur général, le sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, est maintenant secondé par deux sous-ministres qui, de façon générale, sont respectivement responsables du commerce extérieur et des affaires politiques. Actuellement, le premier d'entre eux est également coordonnateur des relations économiques internationales. Quant au second, il est responsable de la défense et du contrôle des armements, des institutions multilatérales, de la sécurité et du renseignement, ainsi que des questions culturelles et d'information internationales. Ils sont tous deux responsables des cinq secteurs géographiques du ministère qui englobent tous les aspects des relations du Canada avec différentes nations et régions prises individuellement. Les bureaux du conseiller juridique et du protocole, le service de presse, ainsi

que les secteurs de l'administration, du personnel, et de la coordination des politiques relèvent directement du sous-secrétaire.

Ces trois hauts fonctionnaires sont suivis, dans l'ordre hiérarchique, par douze sous-ministres adjoints (SMA) qui dirigent les principales unités opérationnelles du ministère, à savoir les secteurs géographiques et fonctionnels (voir ce qui suit). Chaque secteur comprend deux directions générales ou plus, chacune administrée par un directeur général, et chaque direction générale comprend deux directions ou plus, chacune administrée par un directeur.

La structure décrite ci-dessus a été conçue pour permettre une gestion plus efficace des politiques et des ressources gouvernementales. Des responsabilités considérables sont maintenant déléguées aux secteurs géographiques et à leurs directeurs généraux.

Secteurs géographiques

Les cinq secteurs géographiques du ministère administrent et coordonnent l'ensemble des relations du Canada avec les cinq principales régions du monde (Afrique et Moyen-Orient, Asie et Pacifique, Europe, Amérique latine et Caraïbes, États-Unis) et ses activités dans celles-ci. Les sous-ministres adjoints dont ils relèvent conseillent le sous-ministre du Commerce extérieur sur toutes les questions économiques et commerciales relatives à leur région, et le sous-ministre des Affaires politiques sur tous les autres sujets se rapportant à la politique et aux programmes du Canada dans leur territoire. Ils veillent, en outre, à ce que les unités des secteurs géographiques coordonnent leurs activités avec les unités appropriées des secteurs fonctionnels.

Chacun de ces cinq secteurs comporte deux directions générales ou plus, elles-mêmes organisées sur une base géographique, c'est-à-dire régionale. La plupart des directions générales comprennent une direction de l'expansion du commerce, qui sert de point de contact avec le monde des affaires; une direction des relations, chargée des relations politiques, économiques et commerciales; une direction des programmes, qui gère les programmes d'immigration, d'affaires publiques et d'affaires culturelles, et s'occupe des visites effectuées par des Canadiens dans la région ou par des représentants de celle-ci, au Canada; et un bureau de l'administration régionale, qui s'occupe de la planification et de l'utilisation des ressources tant dans les services de l'administration centrale que dans les missions situées dans la région dépendant de la direction générale. C'est habituellement au niveau de la direction générale que s'effectue la synthèse des éléments de l'activité ministérielle (politique, commerce, immigration, affaires culturelles) jusqu'alors traités séparément.

Secteurs fonctionnels

Chacun dirigé par un sous-ministre adjoint, les quatre secteurs fonctionnels sont chargés d'organiser et de coordonner, dans le monde entier, les activités se rapportant à leurs domaines d'intervention respectifs. Le Secteur de l'expansion du commerce international et celui de la politique économique et commerciale sont responsables, d'une façon générale, des questions économiques et commerciales relevant du ministère et de la coordination de ses activités d'expansion commerciale. Le Secteur des affaires politiques et de la sécurité internationale assume la responsabilité des activités et des institutions multilatérales (l'Organisation des Nations unies et ses institutions spécialisées, de même que le Commonwealth), ainsi que des relations de défense, du désarmement et des autres questions de sécurité internationale. Son sous-ministre adjoint sert d'interlocuteur aux directeurs politiques des ministères des Affaires étrangères d'autres pays en ce qui concerne les questions d'intérêt politique global. Le Secteur des affaires sociales et des programmes s'occupe de l'élaboration des politiques et de la coordination interrégionale des activités consulaires et d'immigration, de la politique et des programmes sociaux, ainsi que des programmes et opérations d'affaires publiques, ce qui englobe les relations culturelles et académiques, les services d'information du Canada, les activités d'information à l'étranger et les services créatifs centraux.

Autres secteurs et bureaux

Étant donné la complexité de leurs domaines respectifs, le Secteur de l'administration et celui du personnel assument une grande variété de responsabilités. Le Secteur de la coordination des politiques s'acquitte, au sein du nouveau ministère des Affaires extérieures, des fonctions d'un « ministère d'État » et apporte son concours au Comité du cabinet chargé de la politique étrangère et de la défense. Il coordonne en outre l'analyse des politiques à moyen et à long termes, fournit au sous-secrétaire et aux deux sous-ministres un soutien au niveau des politiques ainsi qu'un appoint en personnel et collabore à certaines opérations de gestion centrale comme l'allocation des ressources. Le Bureau du conseiller juridique est responsable des multiples activités du ministère intéressant les domaines du droit sur le plan international et national. Enfin, le Bureau du protocole s'occupe du protocole et des activités de représentation très diversifiées du gouvernement, ainsi que des relations avec les missions diplomatiques étrangères établies à Ottawa.

Organes de la haute direction

Le principal organe décisionnel du ministère est le Comité exécutif qui se réunit chaque semaine et se compose du sous-secrétaire d'État (président), des deux sous-ministres (Affaires politiques et Commerce extérieur), des douze sous-ministres adjoints responsables des secteurs géographiques et fonctionnels, du conseiller juridique du ministère et du président de l'ACDI. Les décisions prises par le Comité exécutif peuvent servir de base aux recommandations présentées aux ministres. Ce comité est l'organe de discussion et de décision en matière de politique et d'administration générales; il fournit donc des lignes directrices générales sur les priorités de la politique étrangère et sur les questions connexes de ressources et de gestion.

Il existe en outre plusieurs autres comités formés de hauts fonctionnaires (dont le niveau peut aller de celui de directeur général à celui de sous-ministre) qui traitent des questions opérationnelles courantes, des orientations administratives et politiques, des questions administratives, de vérification et d'évaluation, d'amélioration de la gestion, et de questions relatives à la discipline.

Les diverses missions canadiennes

Le Canada entretient des relations diplomatiques et consulaires avec l'étranger par l'intermédiaire des missions suivantes :

- a) *Ambassades* (ambassadeurs résidents) : Afrique du Sud, Algérie, Arabie Saoudite, Argentine, Autriche, Belgique, Brésil, Cameroun, Chili, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Égypte, Espagne, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Finlande, France, Grèce, Guatemala, Haïti, Hongrie, Indonésie, Irak, Irlande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Koweït, Liban, Maroc, Mexique, Norvège, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République fédérale d'Allemagne, République populaire de Chine, Roumanie, Saint-Siège, Sénégal, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela, Yougoslavie, Zaïre.
- b) *Ambassades* (ambassadeurs non-résidents)* : Afghanistan, Angola, Bahreïn, Birmanie, Bolivie, Bulgarie, Burundi, Comores, Djibouti, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Gabon, Guinée, Haute-Volta, Honduras, Îles du Cap-Vert, Islande, Laos, Libéria, Libye, Luxembourg, Madagascar, Maldives, Mali, Mauritanie, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Oman, Panama, Paraguay, Qatar, République arabe du Yémen, République centrafricaine, République de Guinée-Bissau, République démocratique allemande, République démocratique populaire du Yémen du Sud, République de Somalie, République dominicaine, République du Suriname, République populaire du Bénin, République populaire du Congo, République socialiste du Viet Nam, Rwanda, Soudan, Syrie, Tchad, Togo, Uruguay.
- c) *Hauts-commissariats* (hauts-commissaires résidents) : Australie, Bangladesh, Barbade, Ghana, Grande-Bretagne, Guyane, Inde, Jamaïque, Kenya, Malaisie, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Singapour, Sri Lanka, Tanzanie, Trinité-et-Tobago, Zambie, Zimbabwe.
- d) *Hauts-commissariats* (hauts-commissaires non-résidents) : Antigua et Barbuda, Bahamas, Botswana, Chypre, Dominique, Fidji, Gambie, Grenade, Îles Salomon, Kiribati, Lesotho, Malawi, Malte, Maurice, Ouganda, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa occidentales, Seychelles, Sierra Leone, Souaziland, Tonga.
- e) *Commissariat* (commissaire résident) : Hong-Kong.

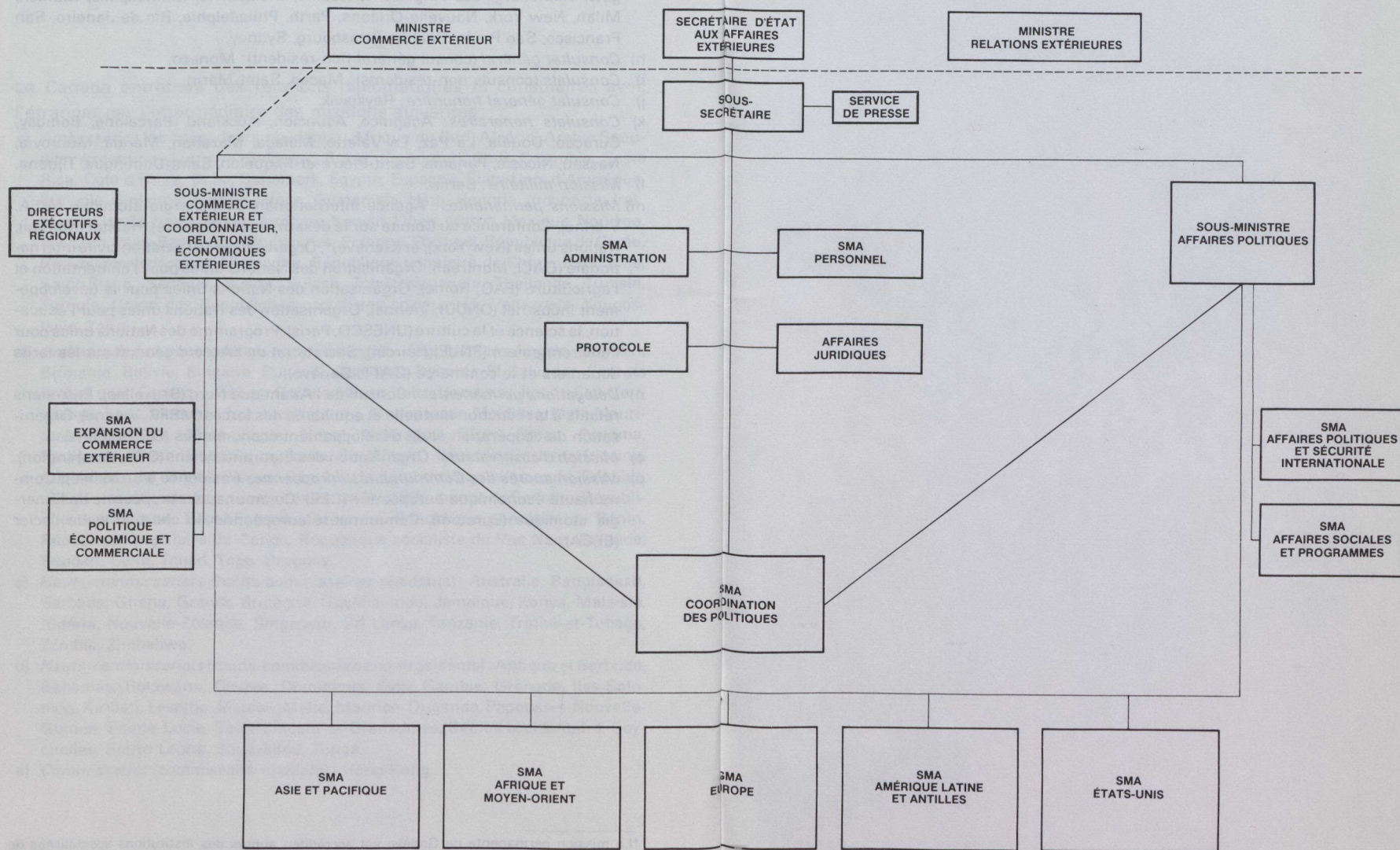
*Le Canada possède de petites missions dans les capitales du Gabon, de la Guinée, de la Haute-Volta, du Mali, du Niger et du Rwanda, les ambassadeurs concernés résidant toutefois dans leur pays d'accréditation principale.

- f) *Commissariats* (commissaires non-résidents): Anguilla, Belize, Bermudes, Brunei, État associé de Saint-Christophe-et-Nevis, Îles Vierges britanniques, Montserrat.
- g) *Consulats généraux* (consuls généraux résidents): Atlanta, Birmingham, Bordeaux, Boston, Buffalo, Chicago, Cleveland, Dallas, Detroit, Düsseldorf, Glasgow, Hambourg, Los Angeles, Marseille, Melbourne, Minneapolis, Munich, Milan, New York, Nouvelle-Orléans, Perth, Philadelphie, Rio de Janeiro, San Francisco, Sao Paulo, Seattle, Strasbourg, Sydney.
- h) *Consulat général* (consul général non-résident): Monaco.
- i) *Consulats* (consuls non-résidents): Macao, Saint-Marin.
- j) *Consulat général honoraire*: Reykjavik.
- k) *Consulats honoraires*: Acapulco, Asunción, Auckland, Barcelone, Bombay, Curaçao, Douala, La Paz, La Valette, Malaga, Mazatlán, Mérida, Monrovia, Nassau, Nicosie, Panama, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Domingue, Tijuana.
- l) *Mission militaire*: Berlin.
- m) *Missions permanentes*: Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA, Vienne), Conférence du Comité sur le désarmement (Genève), Habitat (Nairobi), Nations unies (New York), et (Genève)*, Organisation de l'aviation civile internationale (OACI, Montréal), Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO, Rome), Organisation des Nations unies pour le développement industriel (ONUDI, Vienne), Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO, Paris), Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE, Nairobi), Secrétariat de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT, Genève).
- n) *Délégations permanentes*: Conseil de l'Atlantique Nord (Bruxelles), Entretiens relatifs à la réduction mutuelle et équilibrée des forces (MBFR, Vienne), Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE, Paris).
- o) *Mission d'observateurs*: Organisation des États américains (OEA, Washington).
- p) *Mission auprès des Communautés européennes* (résidence à Bruxelles): Communauté économique européenne (CEE), Communauté européenne de l'Énergie atomique (Euratom), Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA).

*La mission permanente de Genève est accréditée auprès des institutions spécialisées de l'ONU qui ont leur siège dans cette ville, à savoir l'Organisation internationale du travail (OIT), l'Organisation météorologique mondiale (OMM), l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), et l'Union internationale des télécommunications (UIT).

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

JANVIER 1984



DOCS

CA1 EA9 S17 FRE

1984

Le Ministere des affaires
exterieures. --

53546047

LIBRARY E A / BIBLIOTHÈQUE A E



3 5036 01007384 2



Affaires extérieures
Canada

External Affairs
Canada

ISSN 0228-3816